



Question écrite posée par Monsieur Loewenstein: Le déploiement de bornes de recharge électriques

La commune de Forest a été sollicitée par Sibelga dans le cadre du projet ChargyClick et du déploiement de bornes de recharge électriques sur le territoire communal. Cette phase de déploiement se déroulera d'octobre 2021 à décembre 2022 et a pour objectif de déployer entre 200 et 250 nouvelles bornes dans le courant de l'année 2022.

Cette phase succède au projet PiPoint/TotalEnergies et précède la phase de déploiement définitif à grande échelle à partir de 2023.

Les localisations des bornes sont décidées en concertation avec les services communaux.

Pourriez-vous m'indiquer :

- le nombre de bornes déjà installées dans l'espace public en précisant celles demandées par la commune et celles demandées directement par des riverains ?
- combien de bornes seront déployées à Forest dans le cadre du projet ChargyClick ? A quels endroits ?
- quels sont les critères fixés pour définir les localisations de ces bornes ?
- combien de bornes sont/seront-elles installées au niveau des infrastructures/propriétés communales et où sont/seront-elles plus précisément installées ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Réponse de Madame Van den Bosch :

Monsieur le Conseiller,
Cher Monsieur Loewenstein,

Je vous remercie pour l'intérêt porté au déploiement des bornes de recharge électriques sur le territoire forestois.

Voici les réponses à vos questions :

- Le nombre de bornes déjà installées dans l'espace public en précisant celles demandées par la commune et celles demandées directement par des riverains ?

Bornes installées et en service : 9

Bornes approuvées devant encore être installées : 7

Toutes ces 16 bornes émanent des demandes d'habitant.e.s.

- Combien de bornes seront déployées à Forest dans le cadre du projet ChargyClick ? A quels endroits ?

8 bornes seront installées aux endroits suivants

<i>Avenue</i>	<i>Wielemans</i>
<i>Ceuppens</i>	<i>173</i>
<i>Avenue Van Volxem</i>	<i>159</i>
<i>Avenue Albert</i>	<i>185</i>
<i>Rue Roosendael</i>	<i>225</i>
<i>Avenue des Sept Bonniers</i>	<i>310</i>
<i>Avenue Victor Rousseau</i>	<i>213</i>
<i>Avenue Van Volxem</i>	<i>437</i>
<i>Chaussée d'Alseberg</i>	<i>250</i>

- quels sont les critères fixés pour définir les localisations de ces bornes ?

- Jusqu'à présent (**concession à Pitpoint**), on approuvait les demandes des habitants, sur voiries communales, pour autant que :
 - qu'il n'y ait pas de projet de réaménagement de voirie prévu / à venir ;
 - que la voirie ne venait pas d'être juste refaite ;
 - qu'une autre borne ne soit déjà présente dans un rayon de 250m ;
 - qu'on ne se trouve pas devant un bâtiment classé.

- Les critères de **ChargyClick** sont les suivant :
 - Rayon de ouverture de 250m ;
 - Localisation des bornes publiques existantes ;
 - Place de parking ;
 - Etude Sweco ;
 - Maison 3 et 4 façades.

- combien de bornes sont/seront-elles installées au niveau des infrastructures/propriétés communales et où sont/seront-elles plus précisément installées ?

L'analyse des sites potentiels sur propriétés communales doit encore débuter.

En espérant avoir répondu à vos questions, je reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Bien à vous,